

la chose ne leur était pas loisible. Je leur parlai des ouvriers agricoles qui, après avoir travaillé des années sur une ferme, étaient incapables d'y trouver de l'emploi par suite de la dépression. Je leur parlai des anciens combattants et je fais probablement mieux de lire le paragraphe qui se rapporte à eux:

Il faut aussi s'occuper de l'ancien combattant qui a offert sa vie pour le salut de sa patrie. Lui et sa famille aimeraient sans doute s'installer de nouveau sur une bonne terre d'une belle région. Le fait que cet homme a pu échouer une première fois ne devrait pas être un empêchement. Notre gouvernement est peut-être grandement responsable de son échec, car plusieurs d'entre eux, nous le savons, avaient peu de moyens de réussite, à cause du sol pauvre et de l'outillage dispendieux qu'ils avaient à leur disposition. Je connais nombre d'anciens combattants, séparés de leur famille par la force des circonstances, qui retourneraient à la terre avec enthousiasme si l'occasion leur en était fournie.

Je songe en particulier à un incident qui s'est produit alors que je chargeais un wagon de blé, sur une voie d'évitement, à Burnside. Un homme d'une quarantaine d'années travaillant pour un autre cultivateur, me dit: 'Ma femme est restée chez nous, avec son père et sa mère, et nos deux enfants. Etablis sur une ferme, nous désirons vivement réussir, mais au bout d'une année ou deux, nous sommes convaincus que personne ne pourrait y gagner sa vie'. En conséquence, ils avaient abandonné la terre; la femme et les deux enfants étaient retournés chez eux et l'homme s'était embauché chez un cultivateur. Les cas de ce genre se comptent par milliers. Le ministre lui-même nous a dit que beaucoup, de ces anciens combattants n'ont vraiment pas eu de chances de réussir.

J'aimerais à lire le projet que je soumis alors. Le voici:

Or je pense que le gouvernement canadien devrait s'occuper le plus tôt possible de rétablir sur la terre ces anciens cultivateurs ainsi que les autres dont j'ai parlé. On pourrait les établir sur une grande partie de la terre qui est présentement un fardeau pour le cultivateur résidant.

Voici ce que je voulais dire en parlant de la terre qui se trouve un fardeau pour le cultivateur résidant. Dans la région de Portage-la-Prairie que j'habite, je connais des pères de famille, fils de vieux pionniers qui y sont venus de l'Ontario et du Québec. Ils sont maintenant âgés de soixante-dix ans et ils ont quatre ou cinq fils dont aucun ne demeure à la maison. Où sont-ils? Ils sont allés dans les villes, soit au Canada, soit aux Etats-Unis, pour y chercher de l'emploi. Rien ne leur plairait plus que de prendre un quart de section ou une demi-section de la terre appartenant à leurs pères, mais ils n'en ont pas les moyens. Il se peut que le père ait une grosse hypothèque

[M. Leader.]

ou même une petite sur sa ferme et qu'il ne puisse pas se procurer d'argent pour établir un de ses fils sur une terre qui se trouve de l'autre côté de la route. Le résultat est que le fils quitte la demeure de ses parents pour s'en aller rester en ville, et quand les filles voient les garçons partir, il est bien naturel qu'elles en fassent autant. Je prétends donc que le Gouvernement devrait, ou plutôt doit se faire un devoir d'essayer de garder ces fils et ces filles de cultivateurs sur les terres qui les ont vu naître. Je continue:

Le gouvernement fédéral devrait, d'après moi se charger de financer ce projet. On peut se procurer aujourd'hui de l'argent à un très bas taux d'intérêt. Le Gouvernement pourrait le prêter aux provinces qui à leur tour, s'arrangeraient avec les municipalités dont les conseillers sont mieux en mesure de juger non seulement de la qualité du sol mais aussi, après enquête, des aptitudes de celui qui veut obtenir une terre.

Je crois que le ministre trouvera certains points de ressemblance entre ce que contient le rapport et ce que je viens de lire au comité:

En proposant que les autorités fédérales, provinciales et municipales collaborent pour la mise en œuvre de ce système, je donne mon adhésion à la politique du parti libéral que M. King a exposée dans une causerie à la radio, au cours de laquelle il a préconisé la recherche d'un but commun si l'on veut obtenir des résultats appréciables et permanents. De plus, ce plan n'entraînerait que peu de dépenses car il ne serait pas nécessaire d'engager des fonctionnaires dont le traitement augmenterait encore le fardeau des taxes.

Nos municipalités pourraient s'en charger sans qu'il en coûte un sou aux contribuables et je crois que c'est précisément ce que le rapport recommande. Je crois que c'est le système qu'on demande aux autorités fédérales, provinciales et municipales d'adopter. Je ne sais pas si la Commission du prêt agricole se chargerait d'une affaire de ce genre, mais il me semble qu'elle est toute désignée pour cela. La loi actuelle du prêt agricole n'est, d'après moi, que de la poudre aux yeux.

M. DOUGLAS: Un gaspillage de bon papier.

M. LEADER: Il n'est pas nécessaire d'être aux prises avec de sérieuses difficultés financières pour bénéficier des dispositions de la loi du prêt agricole. On peut aller trouver la compagnie de prêts hypothécaires et obtenir ce qu'on veut car elle ne prête que 50 ou 60 p. 100 de la valeur de la terre et l'emprunteur doit non seulement payer toutes les obligations mais aussi donner sa ferme en gage. A mon avis, on devrait étendre la portée de la loi de façon à permettre à la Commission du prêt agricole d'acheter un lopin de terre des cultivateurs qui ont actuellement plus de terre qu'ils ne peuvent en cultiver